

30



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le jeudi 3 avril 2008

Deuxième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 3 avril 2008

13 h

Prière.

L'hon. M. Stiles dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Profil de l'effectif de la fonction publique du Nouveau-Brunswick : 2007*.

M. Volpé donne avis de motion 62 portant que, le jeudi 17 avril 2008, appuyé par M. Ashfield, il proposera ce qui suit :

attendu que l'industrie forestière au Nouveau-Brunswick est en état de crise;

attendu que l'importance et la valeur de l'industrie forestière sont capitales pour le mieux-être de la stabilité économique de la province;

attendu que 33 des 61 usines du Nouveau-Brunswick ont fermé leurs portes au cours des derniers mois;

attendu que l'avenir de l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick, y compris la sylviculture, est menacé, laissant des milliers de gens du Nouveau-Brunswick sans emploi et des milliers d'autres pâtir du ralentissement économique qui s'ensuivra;

attendu que le gouvernement a aidé à organiser des sommets de l'industrie de l'agriculture et des pêches et y a activement participé;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de se joindre immédiatement à toutes les parties que l'avenir des forêts du Nouveau-Brunswick intéresse pour organiser un sommet de la foresterie afin de réunir tous les paliers de gouvernement et toutes les parties prenantes en foresterie

et que l'objectif du sommet de la foresterie soit de fournir une tribune en vue d'un dialogue ouvert sur l'avenir de la foresterie au Nouveau-Brunswick et sur la façon d'obtenir le meilleur rendement pour tous les gens du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne les facteurs économiques, environnementaux, sociaux et touristiques, de nouer avec le public une discussion ouverte, d'examiner des solutions possibles aux défis clés qui touchent les forêts du Nouveau-Brunswick et de veiller à la survie et à la viabilité d'un élément si capital de l'économie du Nouveau-Brunswick et du mode de vie du Nouveau-Brunswick.

M. C. LeBlanc donne avis de motion 63 portant que, le jeudi 17 avril 2008, appuyé par M. Fitch, il proposera ce qui suit :

Attendu que les recettes générées par les impôts fonciers au Nouveau-Brunswick sont déterminées par deux variables que sont les taux d'impôt foncier et la valeur des propriétés au titre de l'évaluation;

Attendu que des hausses significatives de la valeur des propriétés ont généralement pour effet d'augmenter de manière importante les recettes fiscales, et ce, tant pour le gouvernement provincial que pour les municipalités;

Attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les municipalités n'ont jamais à rendre compte des recettes supplémentaires qui peuvent être générées par la hausse de la valeur des propriétés au titre de l'évaluation foncière;

Attendu que nul ne devrait subir une augmentation de ses impôts fonciers sans bénéficier d'une explication quant aux motifs justifiant cette augmentation;

Attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a un devoir d'équité et de transparence en matière de fiscalité;

Qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de légiférer pour mettre en place un système abaissant les taux d'impôt foncier afin de refléter l'augmentation de la valeur des biens immobiliers au titre de l'évaluation foncière;

Et qu'il soit aussi résolu, que l'Assemblée législative demande au gouvernement de mettre en place une structure favorisant la transparence, afin de permettre à toute personne de savoir comment sont dépensées les recettes générées par les impôts fonciers.

M. Carr donne avis de motion 64 portant que, le jeudi 17 avril 2008, appuyé par M^{me} Dubé, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information permettant de comparer, par domaine de programme, le budget et les dépenses du ministère du Développement social, anciennement le ministère des Services familiaux et communautaires, pour les années financières 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des affaires émanant de l'opposition, reprenne le débat ajourné sur le budget (motion 56) puis celui sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 34.

Conformément à l'avis de motion 59, M. Volpé, appuyé par M. Fitch, propose ce qui suit :

attendu que le premier ministre et le Parti libéral du Nouveau-Brunswick ont fait campagne en promettant de ne pas augmenter d'impôts ;

attendu que le gouvernement libéral a en fait augmenté les impôts des particuliers et des entreprises, grandes et petites ;

attendu que le gouvernement libéral a créé un cadre économique non compétitif et préjudiciable à la stabilité financière de la province, en maintenant un taux d'imposition inutilement gonflé pour compenser la piètre gestion financière de ce gouvernement ;

attendu que le gouvernement n'a pas réduit les impôts applicables aux petites entreprises et aux particuliers mais continue à enregistrer un excédent budgétaire ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative condamne le gouvernement pour avoir manqué à son devoir envers la population et les entreprises du Nouveau-Brunswick en pratiquant une fiscalité excessive et une mauvaise gestion de ce qui était la saine condition financière de la province du Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 59, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 19

M. Mockler
M. D. Graham
M. Volpé
M. Harrison
M. Robichaud
M. Ashfield
M. Steeves

M. MacDonald
M^{me} Blaney
M^{me} Poirier
M^{me} Dubé
M. Carr
M. Williams

M. Betts
M. Northrup
M. Olscamp
M. Urquhart
M. C. Landry
M. C. LeBlanc

CONTRE : 29

l'hon. M. MacIntyre
l'hon. V. Boudreau
l'hon. S. Graham
l'hon. M. Murphy
l'hon. M. Byrne
l'hon. C. Robichaud

l'hon. M. Lamrock
l'hon. M. Burke
l'hon. M. Keir
l'hon. M. Albert
l'hon. M. Arseneault
M. A. LeBlanc

l'hon. M. Foran
l'hon. M. Stiles
M^{me} Lavoie
M. Miles
M^{me} M^{ac}Alpine-Stiles
M. Collins

l'hon. M. Haché	M. C. LeBlanc	M. Fraser
l'hon. D. Landry	M. Kenny	M. Brewer
l'hon. M. Doherty	l'hon. M. Ouellette	M. Kennedy
l'hon. M ^{me} Schryer	l'hon. M. Doucet	

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 24, *Loi sur la consultation publique*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant deuxième lecture du projet de loi 24, mise aux voix, est rejetée.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h. M. Fraser, vice-président, est au fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Le débat reprend sur la motion 56, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le débat se poursuit. Il est ajourné sur la motion du premier ministre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé*.

Après un certain laps de temps, M. Kenny, autre vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se poursuit. Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 22 h.